

## Besprechung / Compte rendu

### La propriété intellectuelle

**FRANÇOIS DESSEMONTET**

Publication CEDIDAC no 42, Lausanne 2000, 458 pages, CHF 125.–, ISBN 2-88197-9

Avec cet ouvrage du Professeur DESSEMONTET, la collection CEDIDAC s'enrichit d'un nouvel ouvrage consacré à la propriété intellectuelle. Il s'agit d'un ouvrage comparable à un précis, qui possède toutefois l'avantage de contenir de nombreuses références à la doctrine et à la jurisprudence, si bien que le lecteur désireux d'approfondir telle ou telle question sera mis en mesure de poursuivre sa recherche en étant immédiatement orienté vers les décisions jurisprudentielles topiques, s'il en existe, ou vers d'autres publications.

L'ouvrage couvre tous les domaines du droit suisse de la propriété intellectuelle, à l'exception du droit international privé: droits d'auteur, brevets d'invention, marques et autres signes distinctifs (noms commerciaux, noms de domaine), obtentions végétales, topographies de semi-conducteurs, secrets de fabrique et de commerce, loi contre la concurrence déloyale, et même quelques aspects relatifs à la protection des droits de la personnalité. C'est à dire si, quant aux domaines abordés, l'ouvrage traite d'un large éventail de questions.

Un tel précis ne peut évidemment pas avoir la vocation assignée à un traité. Toutefois, les références à la jurisprudence sont très nombreuses. L'auteur a en effet pris le soin d'intégrer non seulement la jurisprudence fédérale, mais également la jurisprudence cantonale, dans la mesure où elle était disponible; les références à la doctrine, quant à elles, paraissent moins systématiques, mais il est normal, dans un ouvrage de ce genre, que les références à la doctrine soient le fruit d'un choix de l'auteur.

Evidemment, ici ou là, on pourra regretter que l'ouvrage soit trop succinct (par exemple, l'affirmation selon laquelle les logiciels ne sont pas brevetables aurait mérité au moins un renvoi à la pratique récente de l'OEB). Cela n'enlève rien au mérite de l'auteur que d'avoir réussi à rédiger ici un ouvrage synthétique, permettant une approche directe de la matière, avec de nombreuses références, en particulier à la jurisprudence, qui complètent utilement les propos de l'auteur.

*Ivan Cherpillod*